



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

15 novembre 2010

Action gouvernementale

Composition du nouveau gouvernement

On signalera dans le nouveau gouvernement les nominations de **Xavier Bertrand**, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, de **Roselyne Bachelot-Narquin**, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale et de **Marie-Anne Montchamp**, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. La passation de pouvoirs entre **Eric Woerth**, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, et **Roselyne Bachelot-Narquin**, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale et celle **Eric Woerth**, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, et **Xavier Bertrand**, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, ont eu lieu le lundi 15 novembre. Le Président de la République réunira le conseil des ministres, avec l'ensemble des membres du Gouvernement, le mercredi 17 novembre, à 10 heures (lire également **Parité politique** page 2).

[Lire la composition du gouvernement](#)



Législation, réglementation, nominations

Ordre national du mérite

Par décret du 11 novembre 2010 portant promotion et nomination dans l'ordre national du mérite (**Journal officiel** du 14 novembre), **Martine Brunswig**, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Auvergne, chevalier du 13 juillet 2000, est promue au grade d'officier. **Françoise Kieffer**, déléguée régionale aux droits des femmes de Bretagne est nommée au grade de chevalier. Nous leur adressons nos discrètes mais sincères félicitations. Signalons également dans notre domaine **Monique Knapp**, présidente d'une union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et **Eliane Aissi**, maître de conférences, présidente d'une association en faveur des femmes, qui ont été nommés chevaliers.

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE

Un décret n° 2010-1372 du 12 novembre 2010 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est paru au **Journal officiel** du 14 novembre.

[Retrouver le texte sur Légifrance](#)

Assemblée nationale

Chantal Brunel annonce le vote d'un budget renforcé pour le SDFE

Chantal Brunel, députée de Seine et Marne et Rapporteuse générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, a fait adopter le 15 novembre sur le PLF 2011 un amendement affectant 2,5 millions d'euros de crédits supplémentaires pour renforcer le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE). **Chantal Brunel** a diffusé un communiqué pour l'annoncer et expliquer que « *ce service - placé sous la tutelle des Ministères du travail et de la cohésion sociale - connaît un déficit majeur depuis la réforme (révision) générale des politiques publiques* ». « *Pourtant* », souligne-t-elle, « *c'est à lui que revient la mise en place d'un certain nombre d'engagements phare pris par le Président de la République : lutter contre les violences à l'encontre des femmes et mettre en œuvre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ». Le communiqué de la députée de Seine et Marne précise que « *la Commission des finances du Sénat, sous l'impulsion de Michèle André, présidente de la délégation aux droits des femmes, avait encouragé cette initiative* », et à cette occasion, **Chantal Brunel** salue « *la bienveillance de François Baroin et se félicite du vote favorable des députés de la majorité à l'Assemblée* ». « *La France a de grandes ambitions en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes : elle se donne aujourd'hui davantage les moyens de les réaliser* » conclue-t-elle.

Proposition de loi instituant un délit de polygamie

Sous le titre « La députée Chantal Brunel veut éradiquer la polygamie », **Le Parisien** du 9 novembre est revenu sur proposition de loi instituant un délit de polygamie déposée par **Chantal Brunel** (synthèse du 9 novembre).

Parité politique

Réactions féministes au remaniement

Dans un communiqué diffusé le 14 novembre au soir, **Osez le féminisme !** souligne que « *le nouveau gouvernement Fillon ne comporte que 11 femmes sur 30 membres (soit 36 %)* ». « *La parité n'est pas un gadget de période électorale* », s'indigne l'association. « *C'est un outil fondamental pour l'égalité : la place des femmes en politique est un des marqueurs de leur place dans la sphère publique d'un pays, de la volonté de la société et des pouvoirs publics de leur permettre de quitter la sphère privée où elles sont traditionnellement cantonnées* ». De son côté **Les Nouvelles News** du 15 novembre regrettent l'« *amer épilogue pour cette soirée de remaniement. 11 femmes sur 31 membres du nouveau gouvernement* » et « *des chroniqueurs hommes qui commentent à tout va, s'intéressant d'abord aux combats de coqs en vue des présidentielles* ».

Egalité dans la vie professionnelle

Premier « Baromètre diversité » IPSOS Le Figaro

« *La diversité fait son chemin dans le monde du travail* » affirme **Le Figaro** du 15 novembre à l'occasion de la publication du Premier « Baromètre diversité » réalisé par l'institut **IPSOS** pour le supplément « économie » du quotidien. On soulignera l'infographie consacrée à la question : « *Quel est le sujet prioritaire à traiter dans votre entreprise aujourd'hui ?* ». La parité entre les femmes et les hommes dans les postes et la rémunération n'arrive qu'en quatrième position (14 %) derrière le recrutement des jeunes diplômés pour un premier CDI (30 %), le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés âgés (20%), et le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés (18 %)...

Société

Comment vont les femmes ? Que veulent-elles ?

Madame Figaro du 13 novembre publie deux sujets de société sur les femmes. Sous le titre subtil de « Alors heureuse ? », le magazine publie un sondage exclusif **CSA** sur le moral des françaises en 2010 (on ne fera pas de remarque sur l'iconographie qui risque de faire hurler nos lectrices). « *Il y a de la joie, de l'autonomie et du plaisir* », explique le magazine, « *mais face à l'injonction de réussite, elles sont soumises à rude épreuve* ». **Madame Figaro** voit une « *tension entre des femmes ambitieuses et un monde politique et professionnel qui refuse de les voir « grandir »* ». Quelques pages plus loin, l'hebdomadaire, qui fête ses trente ans, titre « Ce que veulent les femmes ». Après un appel à témoin qu'il a lancé, et auquel les lectrices ont été nombreuses à répondre, le journal rend compte du débat qui a réuni huit personnalités expertes en leur domaine et six lectrices. « *Education, carrière, amour, épanouissement... comment assurer sur tous les fronts ?* » se demande **Madame Figaro** qui explique que « *les constats fusent, entre ambitions et cas de conscience. Avec un sentiment partagé : pour tenir tous les rôles, il faut d'abord se trouver soi* ».



Bioéthique

D'Amandine à Jeremie et Keren : l'évolution de l'aide à la procréation

Trente ans après la naissance d'Amandine, le premier enfant né par fécondation in vitro en 1982, la naissance pour la première fois en France le 2 novembre de bébés jumeaux - Jeremie et Keren - suite à une fécondation d'ovocytes congelés relance le débat sur la bioéthique et les nouvelles techniques de procréation (**Le Monde** du 8 novembre, **La Croix** des 5 et 8 novembre et **Le Figaro** du 15 novembre). Utilisée à l'étranger, la vitrification ovocytaire - une technique de congélation ultrarapide des ovocytes - n'est pas autorisée en France. Pour échapper à cet interdit, le professeur Frydman a donc eu recours à la congélation lente autorisée par la loi française, contrairement à la technique plus performante de la vitrification. Le projet de loi de révision des lois de bioéthique repoussé à 2011 (synthèse du 5 novembre) prévoit d'autoriser la vitrification. Pour sa part, la ministre de la santé **Roselyne Bachelot**, a salué un « *beau succès médical* » et s'est aussitôt déclarée favorable à la congélation rapide.

Santé

Accoucher chez soi : une avancée ou un retour en arrière ?

Les femmes qui choisissent d'accoucher à domicile sont de plus en plus nombreuses et **Marie Claire** de décembre 2010 consacre un reportage sur cette tendance à New York et présente une contre-enquête en France. La peur de l'hôpital, la volonté de se réapproprier l'accouchement et de retrouver son intimité sont les raisons évoquées par ces femmes. Pour les médecins et spécialistes, ce n'est ni plus ni moins qu'un retour en arrière et une irresponsabilité. Le Congrès américain d'obstétriciens et de gynécologues s'est prononcé contre l'accouchement à domicile compte tenu des risques pour la mère et l'enfant. En France, des obstétriciens et des personnalités, telle qu'**Elisabeth Badinter** prennent position : « *accoucher à la maison est rétrograde et dangereux* ». Les maisons de naissances, à mi-chemin entre l'hôpital et la maison préconisées par la loi Kouchner en 2002 et définies par le plan périnatalité 2005-2007 représentent une alternative à l'accouchement à domicile en permettant à des femmes d'accoucher dans un environnement moins médicalisé et plus sécurisé. Le Sénat a cependant refusé samedi 13 novembre l'expérimentation des maisons de naissances dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2011.

« Maladies cardiaques : les femmes oubliées de la prévention »

Le Figaro des 13-14 novembre souligne que dans le domaine des maladies cardiaques, les femmes sont les « *oubliées de la prévention* » et que « *la première cause de mortalité féminine est pourtant d'origine cardio-vasculaire* » (synthèses des 24 mars et 2 novembre). « *Les femmes sont en général très soucieuses du risque de cancer du sein, ou encore se préoccupent avec l'âge de leur ostéoporose éventuelle* », estime le quotidien. « *Mais elles sont assez inconscientes du principal risque qui pèse sur elles: les maladies cardio-vasculaires, première cause de décès féminins, avant le cancer* ». Et d'annoncer que la Fondation recherche cardio-vasculaire-Institut de France a décidé de faire une campagne d'informations sur ce sujet et dans le même temps a lancé le premier programme de recherche sur les maladies cardio-vasculaires de la femme, afin de mieux les dépister, les comprendre et les traiter.

Image des femmes

L'AFFP dénonce des publicités sexistes

L'**Association française des femmes pilotes** (AFFP) nous alerte sur une série de publicités de l'Institut aéronautique et l'école de pilotage Amaury de la Grange. L'association juge en effet que « *la dernière parue dans le journal des aéro-clubs Info Pilote page 47 dépasse les limites du respect envers les femmes* ». Selon l'**AFFP**, qui a écrit à l'Institut, « *le graphisme à forte connotation sexuelle* » des publicités de l'Institut aéronautique « *est absolument inadmissible* ». « *Quelle image pensez-vous donner des femmes pilotes et futures pilotes de ligne ? Quel message voulez-vous faire passer à travers ces femmes en tenue très légère et... l'incroyable macaron – 69 ?* »

se demande l'**AFFP** qui demande à l'Institut Amaury de la Grange de « *ne plus utiliser l'image de la Femme de façon aussi dégradante* » car, selon l'association, « *le respect vaut pour les femmes comme pour les hommes* ».



Myriam tente ans plus tard

On signalera l'annonce clin d'œil à la campagne Myriam des années 80 (synthèse du 6 août) de l'agence **Clear Channel** : « *Plus besoin d'enlever le haut pour se faire remarquer* » (**Les Echos** du 15 novembre). L'agence de communication estime qu'avec elle « *l'affichage évolue* ». « *Et vous ?* » demande-t-elle avant de renvoyer sur son site où l'on découvre une campagne d'une tonalité toute différente.

Colloques, évènements

Former les enseignants et enseignantes à l'égalité filles-garçons : l'avenir

L'IUFM Midi-Pyrénées et l'équipe Genre et Education, en partenariat avec le pôle Simone-Sagesse, organisent un colloque à Toulouse du **lundi 22 au mercredi 24 novembre** pour faire le point sur les expérimentations et recherches actuelles sur la formation des enseignantes et des enseignants à l'égalité entre les sexes. Il s'agit également de saisir l'opportunité de la réforme en cours pour formuler des propositions de formation. A cette fin, six thèmes seront privilégiés : ils passent en revue les différentes facettes de l'exercice du métier d'enseignant-e, dans la classe et dans l'établissement ; « Genre et enseignement des disciplines », « Genre et orientation », « Non-mixité et égalité, notamment dans les filières professionnelles », « Genre et technologies de l'information et de la communication (TIC) », « Genre et gestion de classe », « Genre et politiques éducatives ».

[Pour en savoir plus sur le colloque](#)

La prévention spécialisée face aux problématiques des filles

La Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE) organise les **mardi 23 et mercredi 24 novembre** prochain, des journées de formation intitulée : « Les filles sont un problème, c'est bien connu ! La prévention spécialisée face aux problématiques des filles ». Ces journées ont pour objectif de s'attacher à comprendre et saisir les enjeux que sous-tendent l'aide et l'accompagnement des jeunes filles pour les services de prévention spécialisée. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une approche historique, sociologique et technique de la place des filles dans la prévention spécialisée et font ainsi appel à des intervenants d'horizons complémentaires (sociologues, historiens, professionnels de terrain...).



[Télécharger le programme sur le site de la CNAPE](#)

Rapports sociaux de sexe, travail et transition

L'Equipe Lilloise « Etudes Genre et Sociétés » (ELIGES) organise une journée scientifique le **mercredi 17 novembre** dans le cadre du programme de recherches « Rapports sociaux de sexe, travail et transition » (RSSTT) de la Maison Européenne des sciences humaines et sociales (SHS). Ce programme financé par le Contrat de Plan Etat Région est consacré à la question des inégalités entre les sexes et celle de la reconnaissance sociale du travail des femmes. L'objectif de cette journée scientifique est double : il s'agit de rendre compte des avancées du programme RSSTT et d'enrichir les analyses et réflexions épistémologiques à partir des travaux de chercheuses spécialistes des problématiques abordées.

[Retrouver le programme sur le site du RING](#)



Journées internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

*Comme chaque année, nous rendrons compte, jusqu'au 25 novembre, dans cette rubrique spéciale, d'un certain nombre d'actions organisées dans les territoires à cette occasion.
A suivre...*

« Valentine & Valentin » de Quark

Le trio électro-pop **Quark** a mis en ligne le clip de son titre « Valentine & Valentin » et, à l'occasion du 25 novembre, attire notre attention sur ce morceau, et le film réalisé par **Soandsau**. « Valentine & Valentin » est tiré du quatrième album du groupe qui revendique des influences musicales comme celles du **Velvet Underground**, de **Jane's Addiction**, ou de **Syd Barrett**... **Valérie Tong Cuong**, également écrivaine, est la chanteuse et l'auteure des textes de **Quark**. Selon le communiqué de la production, on retrouve dans ce trio « *toute la new wave américaine, et un paquet de trucs piqués à la musique électronique* », et, de fait, on aime facilement « *leurs mélodies accrocheuses, leurs arpèges de guitare à base de cordes tressées, et leurs beats malins* »... « Valentine & Valentin » est une belle chanson sur les violences faites aux femmes, écrite par « *un drôle de bec qui ne manie pas les mots que pour la forme, mais les maîtrise avec tact et urgence, comme pour mieux en extraire, au scalpel parfois, la substance poétique* »...

[Voir « Valentine & Valentin » sur YouTube](#)



« Le corps et la sexualité en otage »

Nous avons manqué d'annoncer le colloque sur les violences sexuelles « Le corps et la sexualité en otage » organisé le **mercredi 10 novembre** par l'Association mémoire traumatique et victimologie à Bourg la Reine. Nous présentons toutes nos excuses aux organisateurs.

Une campagne contre le viol : « La honte doit changer de camp ! »



« La honte doit changer de camp ! ». **Osez le féminisme !**, **Mix-Cité Paris** et le **Collectif féministe contre le viol** lanceront le mercredi 24 novembre une campagne nationale intitulée « La honte doit changer de camp », « pour en finir avec le silence qui persiste dans notre société autour du viol ». Selon les associations, « l'objectif est à la fois de libérer la parole et que tout

le monde prenne conscience de l'ampleur du nombre de viols en France aujourd'hui ». A l'occasion du lancement de la campagne, un manifeste, signé par une centaine de personnalités, dénonçant « les 75 000 viols par an en France et le silence qui les entoure », sera rendu public. Une pétition sera également mise en ligne sur le site <http://www.contreleviol.fr> (ouverture le 24 novembre) « pour exiger que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et fassent reculer ces crimes ». Enfin, un clip vidéo de **Patric Jean**, réalisateur du film « La domination masculine » (synthèses des 20 octobre, 20 et 27 novembre 2009) et de **Frédérique Pollet**, sera diffusé pour faire connaître cette campagne et interpeller l'opinion publique.

Bretagne : « La lutte contre les violences faites aux femmes : approches croisées »

Un séminaire régional « la lutte contre les violences faites aux femmes : approches croisées » est organisé par l'Union régionale des CIDFF de Bretagne en partenariat avec la DRDFE Bretagne, l'Académie de Rennes, la Région Bretagne, la Ville de Rennes, la MGEN et l'Ordre des Pharmaciens. Ce séminaire se déroulera le **jeudi 25 novembre** à Rennes. Il s'articule pour la matinée autour de trois tables rondes sur les violences intrafamiliales, la prévention des violences sexistes auprès des jeunes en milieu scolaire et les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes au travail. Les travaux de l'après-midi seront consacrés à la présentation et à la mise en perspective des politiques publiques en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. La journée sera clôturée par la projection du film « Ne dis rien » de **Icár Bollaín**.



Rendez-vous avec Solidarité Femmes dans l'Aube



Le **jeudi 25 novembre**, Solidarité Femmes organise deux manifestations à Troyes en partenariat avec la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, l'association auboise d'aide aux victimes d'infractions et de médiation pénale (AVIM) et le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Solidarité Femmes donne rendez-vous à 12 h 30 sur le parvis de la Mairie de Troyes pour un lâcher de ballons en hommage aux

140 femmes décédées en 2009 sous les coups de leur compagnon. Le soir une soirée cinéma-débat organisée en partenariat avec le Cinécité se déroulera autour du film « Darling » de **Christine Carrière**. Tous les bénéfices de cette soirée seront reversés à la lutte contre les violences faites aux femmes menée sur le département de l'Aube.

Sommet des femmes ministres de l'Union européenne

Le troisième Sommet des femmes ministres de l'Union européenne aura lieu à Bruxelles le **mercredi 24 novembre**. Cet événement se déroulera la veille de la journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes. Il a pour objectif de mettre en évidence l'importance de la lutte contre les différentes formes de violence auxquelles sont confrontées des millions de femmes au sein de l'Union européenne.

[Lire l'information sur le site de la Présidence européenne](#)



International

Mexique : le narcotrafic au féminin

Marie Claire de décembre 2010 consacre cinq pages d'enquête sur « Les baronnes de la drogue » au Mexique. Elles seraient aujourd'hui entre 400 à 600, appelées les « panthères » à s'être spécialisées dans le transport de la drogue, le blanchiment d'argent et la subornation des policiers. « *Plus efficaces que les hommes, les femmes pourraient prendre le pouvoir au sein des cartels* ». Après avoir été « mules », ces jeunes femmes n'ont qu'une ambition : épouser un narcotrafiquant.

Libération d'Aung San Suu Kyi : un vent de liberté souffle sur Rangoun

Confortée par son récent triomphe électoral et pensant n'avoir plus grand-chose à craindre de sa principale rivale, la junte birmane a libéré **Aung San Suu Kyi** le 13 novembre. Libre après sept années d'emprisonnement et d'assignation à résidence, l'opposante à la junte birmane et lauréate du prix Nobel de la paix en 1991 a tout sacrifié pour la démocratie de son pays. Surnommée « The Lady » par les birmans, adulée comme une icône de la démocratie par l'Occident et comparée parfois à **Nelson Mandela**, elle a exprimé sa volonté de travailler avec toutes les forces démocratiques de Birmanie. Sa tâche restera cependant complexe dans une Birmanie qui a changé et une junte militaire plus puissante que jamais.



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille – dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>